

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département de la Haute Garonne

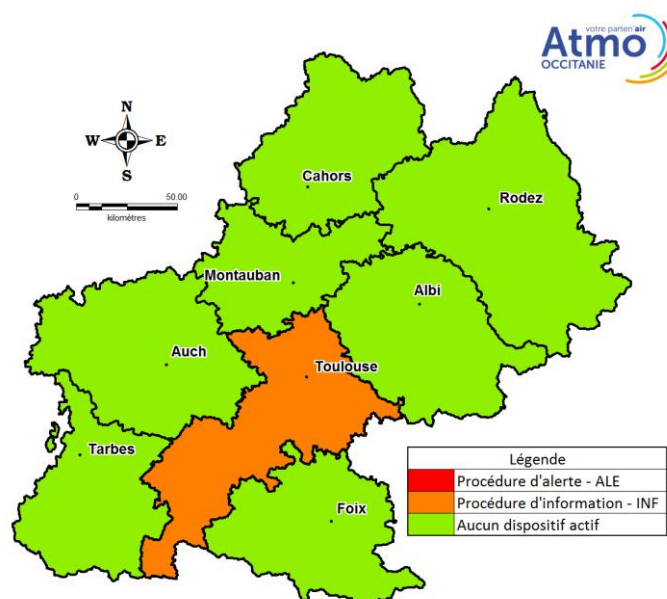
### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 23/01/2017 à 08h00

Un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension (PM10) est actuellement observé sur le département de la Haute-Garonne.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**



#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

Malgré les conditions météorologiques maussades, les concentrations de particules en suspension dans l'air ont augmenté dans la nuit de dimanche à lundi pour atteindre des niveaux importants sous l'effet des émissions polluantes.

Cette élévation des concentrations a entraîné un dépassement du seuil réglementaire d'information et de recommandation pour le département de la Haute Garonne.

Les concentrations devraient rester élevées au cours de la journée. L'évolution de cette pollution n'est pas favorable et aucune amélioration significative n'est attendue. Un nouveau point sur la situation sera effectué à 17h pour déterminer si cet épisode est prévu de se poursuivre mardi.

Cette procédure est valable pour la journée du 23/01/2017.

Renseignements Atmo Occitanie : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département de la Haute Garonne

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 23/01/2017 à 08h00

#### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

##### Populations vulnérables :

*Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques*

##### Populations sensibles :

*Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

##### Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

#### Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>



## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Département de la Haute Garonne**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Communiqué du 23/01/2017 à 08h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du département de la Haute Garonne.